



Compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 octobre 2025

Dominique Pezron représentait FO-METEO

Points d'actualité

Le document 'points d'actualité' est disponible sur l'intramet

Parmi les points évoqués par la PDG:

- Le décret qui intégrera la notion de 'vigilance' dans nos missions est aux portes du Conseil d'Etat.

FO-METEO porte depuis de nombreuses années et continuera de porter à l'occasion de l'élaboration du prochain COP, la revendication que la vigilance soit 'sanctuarisée' : la vigilance doit être unique et du ressort exclusif de l'établissement public Météo-France. Des organismes privés publient des cartes dites de vigilance au formalisme volontairement proche du nôtre et contribuent à brouiller le message de sécurité, parfois même au près des décideurs institutionnels (à notre connaissance cette concurrence malsaine sur le coeur même des missions de SPB n'est pas autorisée dans d'autres pays, à l'instar de l'Allemagne).

Rappelons que le principe de vigilance météo est né en France à l'initiative de notre établissement.

Tout ce qui ira dans le sens d'un renforcement du caractère officiel de la vigilance de Météo-France sont des initiatives allant dans le bon sens selon nous.

- Suite à une question sur le moindre niveau de l'IFSE des TSM et ITM par rapport aux corps homologues du ministère, le représentant du Budget affirme qu'il n'y a pas d'obligation d'égalité entre les différents corps, et qu'un effort a déjà été fait (Rq FO : c'est faux puisque le réel effort de convergence/rattrapage devait débiter cette année et que cela a été refusé). D'autre part, la masse salariale est un plafond, qui ne doit pas forcément être atteint, *circulez y a rien à voir...*
- 28 juin 2025 : Publication au Journal officiel du décret permettant

d'accélérer le rythme des requalifications, ce décret permet de porter à 81 le nombre de postes ouverts aux tsm, 54 par examen et 27 par liste d'aptitude pour les années 2025 et 2026.

- 4 juillet : publication du Bilan Vigilance 2024. Le bilan est très bon, avec peu de fausses alertes et très peu de non détections.
- 6 octobre 2025 : renouvellement de la convention-cadre avec la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise du Ministère de l'Intérieur.
- Radio France a choisi Météo-France pour la fourniture de services et de briefings météo, à destination de ses chaînes nationales et des 44 antennes locales du réseau Ici (ex-France Bleu). Le Budget consacré par Radio-France étant en baisse, nos collègues n'interviendront plus en direct des locaux de Radio France.
- Renouvellement des moyens de calcul intensif de l'établissement :

La remise des offres intermédiaires des candidats aura lieu mi-octobre pour une remise des offres définitives le 12 janvier 2026. La notification du marché de renouvellement des HPC (High Performance Computing = super calculateurs) aura lieu au mois de mai-juin 2026.
- La PDG évoque l'audit mené par la DSAC (Direction de la sécurité de l'aviation civile) qui a constaté un écart de niveau 1 sur le système d'acquisition et de traitement des données météo « Nickel », après correctif sur certains sites (supervision des données par les MCA) et retour arrière sur les autres, l'écart est maintenant de niveau 2.

Présentation de la prospective 2035

Cet exercice de prospective à l'horizon 2035 précède l'élaboration du COP (contrat d'Objectif et de Performance) 2027-2031 en se fixant une stratégie allant même au-delà de l'horizon temporel du COP.

Rq : cela avait déjà été le cas lors de l'exercice précédent.

En synthèse, cette prospective établit 3 axes principaux :

- assez logiquement on retrouve les missions de services public : la sécurité des personnes et des biens bien entendu mais à laquelle s'ajoute une volonté stratégique de positionner Météo-France comme un acteur ou même l'acteur de référence en matière d'adaptation au changement climatique.

Rq FO : pour accompagner les collectivités locales par exemple, le nombre de référents territoriaux est bien trop faible à notre sens.

Par ailleurs, que ce soit par l'adaptation ou l'atténuation, nous pensons que cette stratégie de Météo-France en la matière passera par de la visibilité. Réfléchir à une stratégie et plus de disponibilité vis à vis de l'éducation nationale ? Quoi qu'il en soit, des moyens humains supplémentaires semblent nécessaires.

- un axe assez nouveau à propos de la souveraineté que ce soit vis à vis des données d'observations, de l'IA, des prévisions ...

Rq FO : nous l'avons déjà indiqué au directeur de la stratégie, si la souveraineté signifie une maîtrise de la chaîne de prévisions de bout en bout, nous alertons sur toute velléité qui conduirait à se séparer du modèle ARPEGE.

- un axe IA un peu à toutes les sauces...

Travailler sur l'IA sera absolument nécessaire et la prospective identifie une cohabitation avec les modèles numériques de prévisions. Cela demande des moyens humains supplémentaires. Nous rappelons que la rigueur scientifique exige également que les conclusions ne soient pas écrites trop tôt (n'est-il pas trop tôt pour parler d'ores et déjà de transition vers l'IA ?) et qu'il y aura besoin de maîtriser ce que fait l'IA qui ne devra pas se résumer à une boîte noire inexpertisable ensuite par des prévis.

Rq FO : concernant cette prospective et le COP 2027-2031, nous avons déjà remonté à la direction de la stratégie les points suivants pour lesquels des réponses nous semblent nécessaires :

- * travailler à obtenir de l'unicité de la vigilance
- * conditionner le COP à des moyens supplémentaires, sinon il ne sera pas possible de traiter les problématiques IA ou de développer notre présence pour l'adaptation au changement climatique

* rétablir une attractivité aux concours pour pouvoir renouveler les forces vives de l'établissement !

* un positionnement vis-à-vis des activités commerciales sera nécessaire, d'autant plus avec le contexte des données publiques. Données publiques que des entités de pays étrangers par exemple aspirent quotidiennement...

Budget rectificatif n°2 pour 2025

Principales modifications:

- Révision à la baisse de la prévision des recettes commerciales 2025 à hauteur de 2,3 M€, avec en particulier 1,5 M€ de moins que prévu sur les recettes publicitaires et 0,3 M€ de moins que prévu sur le kiosque, qui est en fin de vie...

Quelques définitions :

* Les crédits alloués sont exprimés en autorisations d'engagement (AE) ou crédits de paiement (CP)

* Les autorisations d'engagement (AE) permettent d'engager des dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années (typiquement pour des investissements sur des projets dimensionnant comme cela peut être le cas avec les supercalculateurs). Les AE constituent la limite des dépenses qui pourront être engagées pour la ligne budgétaire en question.

* Les crédits de paiement (CP) constituent la limite des dépenses pendant l'année en lien avec une autorisation d'engagement.

Les AE engagent une dépense de l'État, les CP en constituent le paiement, éventuellement par tranches (engagement pluriannuel).

- Abondement de 2,45 M€ en AE de l'enveloppe du fonctionnement pour pouvoir engager d'ici la fin de l'année 2025 le bon de commande de prolongation de l'exploitation du HPC actuel sur la période de juillet à décembre 2026 ;
- Abondement de 2,25 M€ en AE de l'enveloppe d'investissement pour les travaux d'infrastructures du nouveau supercalculateur

- Annulation de crédits de 1 M€ en CP de l'enveloppe de fonctionnement notamment liée aux moindres charges de l'Espace Clément Ader et aux moindres demandes de remboursement de points publithèque ;
- Le solde budgétaire au 31/12/2025 de l'établissement est estimé au 10/10/2025 à +1,698 M€, son fonds de roulement au 31/12/2025 à 46,5 M€ et sa trésorerie à la même date à 37,1 M€.

Vote : abstentions : Solidaires, FO, CGT Pour : CFDT.

Délibérations marchés:

- Rénovation énergétique du bâtiment météo à Mérignac
- Marché sauvegarde : le marché a été déclaré infructueux, il est relancé sous une autre procédure.
- Marchés relatifs à l'Accord-Cadre MatInfo

Accord-cadre pour une mutualisation des achats avec des entités publiques comme des universités ou des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche. Objectif permettre à Météo-France d'acquérir du matériel informatique durable et responsable.

Ce marché semble présenter de nombreux avantages par rapport à l'UGAP.

Le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (Spaser) de Météo-France pour 2025-2027 a été présenté.

Tous les organismes acheteurs soumis au code de la commande publique, dont le volume d'achat dépasse les 50 millions d'euros annuels, sont soumis à cette obligation et doivent donc établir un tel document. Rq : MF a un budget de 80 millions d'euros d'achats par an (achats liés au réseau opérationnel d'observation, supercalculateurs, achats informatiques, immobiliers ...)

Le document présenté comporte des objectifs accompagnés d'indicateurs à atteindre sur l'aspect social ou environnemental de nos achats comme par exemples :

- * réserver des marchés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire
- * « Mobiliser la politique des achats pour réduire l'empreinte carbone de l'établissement »

Il est possible d'inclure des clauses dans les appels d'offre pour faciliter l'atteinte des objectifs.

Vote : abstentions : FO, Solidaires, CGT Pour : CFDT.

Bilan des achats 2024

Le Bilan annuel des achats 2024 présente un état des lieux et sert à mesurer les économies réalisées ou les dépenses évitées.

Délibération autorisant la Présidente-directrice générale à signer la Convention Eumetnet

Le montant de la contribution de Météo-France dépassant cette année le seuil de 1m€, une délibération est nécessaire : adoptée à l'unanimité.

Le prochain Conseil d'Administration se tiendra le 28 novembre 2025.

Le Conseil a également été informé des conseils d'administration de Météo-France pour l'année 2026 : 13 mars 2026, 30 avril 2026 (spécial HPC), 2 juillet 2026 (à Toulouse et non au lieu habituel, St Mandé), 9 octobre 2026 et 27 novembre 2026.